



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0  
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

## Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS DE PROMULGATION

#### **RÈGLEMENT NO. 2017-279 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU GIBEAULT-DELISLE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2017-279 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2017

*(s) Caroline Provost*

Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe